

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.rpj@jura.ch

Delémont, le 11 mai 2005

Communiqué de presse

Projet d'assainissement de la décharge de Bonfol

La chimie bâloise refuse de tenir ses engagements

Le Chef du département de l'environnement et de l'équipement de la République et canton du Jura Laurent Schaffter confirme la difficulté de finaliser le premier accord particulier relatif à l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. La signature de cet accord butte sur quelques problèmes. Le plus important réside dans le refus de la chimie bâloise à admettre une fois pour toutes qu'il lui appartient, en vertu du principe du pollueur – payeur et des engagements pris initialement, de prendre à sa charge les coûts de cet assainissement.

Le Ministre de l'environnement et de l'équipement de la République et canton du Jura Laurent Schaffter regrette le communiqué trompeur diffusé par la chimie bâloise (bci). Selon cette dernière, l'Autorité cantonale tarderait à approuver le projet d'assainissement. Cette affirmation n'est en réalité qu'un prétexte puisque le canton a déjà approuvé en septembre 2004 le concept d'assainissement tout en demandant 54 compléments. Une approbation définitive du projet ne pourra intervenir qu'à partir du moment où les 23 exigences principales (sur un total de 54) auront été fournies par la chimie bâloise. Cette procédure a été expressément agréée par la bci. De plus, le traitement des compléments fait l'objet d'un intense travail aussi bien du côté de la chimie bâloise que du côté de l'Office des eaux et de protection de la nature (OEPN), ce dernier étant chargé de les valider.

Pour l'Autorité cantonale, les travaux en cours évoluent positivement et les nombreuses séances entre les spécialistes du canton et ceux de la chimie bâloise ont déjà permis de valider une partie des compléments demandés.

Ni la signature du premier accord particulier ni l'avancement des travaux ne sont entravés par l'Autorité cantonale. En réalité, le processus est actuellement bloqué par le refus de la chimie bâloise d'assumer les coûts de cet assainissement estimé actuellement à 280 millions de francs. La chimie bâloise se retranche derrière des interprétations juridiques pour remettre en question ses engagements. Pour l'Autorité cantonale en revanche, les choses sont limpides: en vertu du principe "pollueur – payeur", les coûts de l'assainissement doivent être pris en charge par la chimie bâloise, comme elle s'y est d'ailleurs engagée à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2000. Durant 15 ans, la chimie bâloise a déversé 114'000 tonnes de déchets toxiques à proximité

immédiate de zones d'habitations. Aujourd'hui, les entreprises concernées doivent assumer leurs responsabilités en procédant à un assainissement total du site en en assumant les coûts. Pour l'Autorité cantonale, une participation des collectivités jurassiennes au financement de l'assainissement est exclue.

Pour plus de renseignements, merci de contacter Laurent Schaffter, Ministre de l'environnement et de l'équipement, au téléphone 032 420 53 02